

Terres d'Envol Rénov' : une nouvelle aide pour rénover votre maison

Le territoire Paris Terres d'Envol a lancé Terres d'Envol Rénov', un accompagnement et une subvention pouvant aller jusqu'à 4 000€.



Vous êtes propriétaire occupant d'une maison individuelle de plus de 15 ans ? Vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, au dispositif Terres d'Envol Rénov' pour financer des travaux d'amélioration énergétique de votre bien (isolation thermique extérieure, isolation des combles, réfection des menuiseries...). Le montant de cette subvention s'échelonne de 2 500 € à 4 000 €. La subvention est également cumulable avec les aides de l'État : Anah, Ma Prime Rénov, CNAV...

Plus de renseignements auprès de l'Agence locale de l'énergie de Paris Terres d'Envol (ALEPTE) au 01 48 63 24 14 ou par mail : tderenov@alepte.fr